**Communiqué de presse**

Paris, le xxxx 2022

**Un appel à contributions pour capitaliser sur les initiatives locales visant à lutter contre l’isolement des personnes âgées**

**Dans le cadre d’un partenariat entre l’Observatoire de l’action sociale (Odas) et la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA), le Lab’AU de l’Odas lance un appel à contributions pour repérer, puis promouvoir des projets innovants permettant de favoriser le lien social et de lutter contre l’isolement des personnes âgées.**

La récente crise sanitaire en a révélé l’ampleur : l’isolement touche de plus en plus les personnes âgées. Elles seraient 2 millions dont 530 000 en situation de mort sociale en 2021 selon les Petits Frères des Pauvres. Cette absence de liens est lourde de conséquences pour l’équilibre des aînés et contribue à leur perte d’autonomie. Pour autant un grand nombre d’acteurs se mobilise partout sur le territoire pour maintenir le lien social en déployant des initiatives multiples dans différents domaines. C’est pourquoi, l’Odas lance un appel à contributions, en partenariat avec la CNSA, du 20 septembre au 21 octobre 2022. Son objectif : repérer, puis promouvoir des initiatives innovantes qui participent à lutter contre l’isolement des personnes âgées.

L’appel à contributions, porté par le Lab’AU s’adresse à tous les porteurs de projets (collectivités, établissements et services, bailleurs sociaux, acteurs de la protection sociale, de l’éducation, des loisirs…) qui développent des actions innovantes autour de l’un des trois axes :

* le repérage précoce et l’orientation des personnes isolées ou en risque d’isolement,
* les actions de lutte contre l’isolement favorisant la participation sociale et citoyenne des personnes âgées et leur pouvoir d’agir au sein de la cité,
* les actions de lutte contre l’isolement favorisant la réappropriation de l’espace public et des lieux de socialisation par les personnes âgées.

Ces actions doivent s’adresser prioritairement à des personnes âgées vivant à leur domicile ou en établissement. Elles peuvent également s’inscrire dans des dynamiques plus larges de développement social local et impliquer d’autres publics que les âgés.

Les porteurs de projets pourront soumettre leur dossier directement en ligne sur le site du Lab’AU (odas.labau.org) entre le 20 septembre et le 21 octobre 2022. Une dizaine d’actions sera sélectionnée. L’Odas et la CNSA porteront une attention particulière aux initiatives favorisant les liens intergénérationnels, permettant de toucher des publics spécifiques, contribuant à la lutte contre l’âgisme, favorisant une meilleure compréhension des processus d’isolement ou aux projets ancrés dans un écosystème local.

Les actions retenues seront expertisées de manière approfondie, entre décembre 2022 et juin 2023. Puis elles seront valorisées sur le site du Lab’AU et promues par l’Odas, la CNSA et leurs partenaires afin d’accélérer le déploiement de ces pratiques inspirantes et accroitre leur impact.

Cette action s’inscrit dans le cadre de l’engagement n°11 de la COG 2022-2026 de la CNSA qui tend notamment à capitaliser et à essaimer les bonnes pratiques locales en matière de lutte contre l’isolement. Cela s’inscrit également dans la continuité et en lien avec les travaux portés conjointement par la CNSA et le ministère des Solidarités, de l’Autonomie et des Personnes handicapées ([feuille de route nationale de lutte contre l’isolement social 2021 [pdf]](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_isolement_2021_accessible.pdf)). En effet, la CNSA et la Direction générale de la cohésion sociale co-pilotent la politique nationale de lutte contre l’isolement social et entendent réaliser le bilan de la feuille de route 2021 et ses suites, en s’appuyant en particulier sur les besoins de l’ensemble des parties prenantes et sur les bonnes pratiques existantes.

**L’Odas**

Créé en 1990 à la demande des présidents des commissions des affaires sociales de l’Assemblée nationale et du Sénat, l’Odas (Observatoire national du développement et de l’action sociale - <https://odas.net/> ) est une association qui analyse l’action des collectivités publiques et institutions locales en matière de cohésion sociale. À cette fin, il évalue l’impact des diverses politiques éducatives et sociales, consacrées notamment à la protection de l’enfance, à l’insertion et au soutien à l’autonomie et plus largement au vivre-ensemble. Les résultats de ses travaux ont nourri le regard de l’Odas sur le vieillissement et le handicap : le passage à la retraite doit être valorisé comme un temps libéré au service du collectif et non pas associée à la perte d’autonomie ; l’âge ou le handicap ne peuvent pas être appréhendés seulement comme une charge pour la société, mais également comme une ressource ; les politiques en faveur de l’autonomie ne peuvent reposer uniquement sur une logique de réparation mais doivent également s’engager dans une dynamique de prévention systémique ; la capacité à agir et l’utilité sociale des personnes, quels que soient leur âge, leur handicap et leur état de santé, doivent être encouragées, comme rempart collectif contre l’isolement et la perte d’autonomie.

Pour entretenir et renforcer les dynamiques d’innovation locale dans le champ de l’autonomie, l’Odas a créé en 2020, le Lab'AU (odas.labau.org), un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et/ou handicapées.

<https://odas.net> - <https://odas.apriles.net> - <https://odas.labau.org> cid:image010.png@01D7E1F3.047E5650@ObsOdas

**Contacts presse**Marie Salün – 06 30 20 27 05 - [Marie.salaun@odas.net](mailto:Marie.salaun@odas.net)etEstelle Camus - [Estelle.camus@odas.net](mailto:Estelle.camus@odas.net)

**La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie**

Créée en 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale depuis le 1er janvier 2021. Elle devient ainsi le pendant de l’Assurance maladie, de l’Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d’allocations familiales. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2022, la CNSA consacre plus de 35 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

cid:image010.png@01D7E1F3.047E5650@CNSA\_actu

**Contact presse**

Aurore Anotin : 01 53 91 21 75 - [aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)